



Groupe de travail « Organisation territoriale de la DGCCRF » du 10 novembre 2017



La perspective de sortie des DDI réaffirmée... Mais un dialogue qui s'enlise dans la revue des missions...

Dans le cadre de la réunion de concertation du 5 octobre dernier sur l'organisation territoriale de la DGCCRF, Mme BRAUN-LEMAIRE, Secrétaire générale des Ministères Économiques et Financiers, avait proposé aux organisations syndicales la participation à trois groupes de travail portant sur les sujets suivants :

- les missions de la DGCCRF ;
- les modalités d'exercices des missions (moyens, répartition, conditions de travail) ;
- l'organisation correspondante.

Ce premier groupe de travail du 10 novembre 2017, présidé par Mme BRAUN-LEMAIRE, en présence de Mme HOMOBONO (Directrice Générale CCRF) et de M. de GERY (Chef de service du soutien au réseau), a donc porté sur les missions de la DGCCRF.

Le GT sur les modalités d'exercice des missions est programmé pour le 15 novembre.

La délégation FO était représentée par Didier COURTOIS (Fédération FO FINANCES), Françoise LAGOUANERE (CCRF-FO) et Émilie PATTEYN (CCRF-FO).

Mme BRAUN-LEMAIRE a rappelé que le dossier de réorganisation de la DGCCRF s'inscrivait dans le cadre de la démarche « Action publique 2022 » et plus particulièrement dans celui du chantier transversal portant sur l'organisation territoriale des services publics.

Trois documents préparatoires ont été communiqués par l'Administration :

- la méthodologie,
- une grille d'analyse pour la cartographie des missions,
- les pistes d'évolution des missions.

La **méthodologie** proposée consiste à analyser la cartographie des missions pour mettre en évidence les missions « cœur de métier », les missions « périphériques » et les missions « nouvelles ».

L'engagement dans la réalisation de la mission devant ensuite être évalué afin de déterminer s'il doit être renforcé, est au bon niveau, doit être réduit ou si la mission doit être abandonnée.

Les pistes d'évolution proposées par l'Administration portent notamment sur les éléments suivants :

1 - Repenser l'accueil du public :

Centraliser les rendez-vous physiques et les réponses aux courriers, en prenant en compte les nouveaux outils de communication :

- Proposer un service "100% web" (messagerie et webconférence) pour les rendez-vous...
L'Administration cite en exemple Pôle Emploi !!! La prise de rendez-vous physique pourrait être maintenue dans les situations le nécessitant (fracture numérique,...).
- Traiter les demandes d'information de manière centralisée (et ne transmettre aux services déconcentrés que lorsque que cela le nécessite).

2 - « Passer du faire au faire faire » en mettant en place un contrôle de second niveau pour certaines missions :

- Délégation des contrôles d'hygiène en remise directe :

Selon l'Administration, cette délégation pourrait, d'une part, permettre une meilleure couverture de terrain et, d'autre part, conduire à une évolution des métiers pour les agents dans le cadre de la surveillance des organismes délégataires.

Le contrôle des règles de loyauté continuerait à être assuré directement par les agents de la CCRF, qui pourraient utilement continuer à examiner les questions d'hygiène à l'occasion des contrôles.

- Délégation du contrôle en exploitation des équipements de loisirs (ex. : aires de jeux, accrobranches...) à des organismes agréés.

La DGCCRF continuerait d'être chargée de cette mission, ces organismes devant en particulier être habilités et contrôlés.

FO a fait les remarques liminaires suivantes :

- Il s'agit très clairement d'une mise en adéquation des missions avec les moyens disponibles dans un contexte budgétaire restrictif.
- Le PLF 2018 prévoit la suppression de 45 emplois à la DGCCRF (alors même que cette administration se trouve déjà largement en-dessous de la taille critique !) ... mais l'objectif semble être supérieur : les informations qui nous remontent des Pôles C font, en effet, état de 52 suppressions d'emplois !
- Il convient de ne pas perdre de vue l'objectif initial de rétablissement de la chaîne de commandement, qui doit passer ipso facto par, a minima, la sortie des DDI !
- Les agents de la DGCCRF doivent se retrouver en mesure d'assurer pleinement leur métier d'enquêteur.
- Dans ce cadre, le recentrage sur les missions, avec abandon du transversal (secrétariat général dans les DDI, contentieux pour l'ensemble de la DDI,...) et du périphérique (notamment participation aux diverses commissions préfectorales...) est de nature à justifier la présentation, par Bercy, d'un schéma de sortie des DDI cohérent, en partant des missions pour en déduire une nouvelle organisation.
- Au delà, il ne relève pas du rôle d'une organisation syndicale telle que FO de collaborer à la destruction d'emplois par la participation à une revue des missions. FO persiste à exiger le plan de recrutement et de qualification indispensable à la pérennité des missions de service public relevant de la DGCCRF.
- FO s'opposera à toute revue des missions ayant pour effet de justifier la disparition d'implantations départementales, notamment par le développement de l'"e-administration", l'abandon de missions « cœurs de métier » et par la poursuite des mutualisations multifformes.

Réponses de Mme BRAUN-LEMAIRE :

- La sortie des DDI est clairement l'objectif porté personnellement par le Ministre Bruno LE MAIRE, avec force et conviction. Néanmoins, ce dossier s'inscrit dans le cadre plus large du programme Action Publique 2022, avec réexamen des DDI. Il convient donc d'attendre, dans la dynamique des arbitrages.
- Les suppressions d'emplois inscrites au PLF 2018 sont effectivement un sujet de désaccord.
- Les missions doivent impérativement faire l'objet d'une réflexion, indépendamment de la sortie des DDI, de par la nécessaire adaptation aux évolutions sociétales...

Réponses de Mme HOMOONO :

- Dans le cadre du pré-dialogue de gestion, il a été procédé à la répartition d'une partie des plafonds d'emplois et la somme des plafonds d'emplois actuels montre, en effet, un écart.
- Des efforts seront demandés à tous les niveaux des structures CCRF, du national au local.

En matière de langue de bois, difficile de faire mieux !

S'en est suivi un très long moment passé à vérifier l'exhaustivité de la **cartographie des missions**...

La grille d'analyse de cette cartographie montre très clairement un cheminement de l'Administration vers :
- **l'abandon de missions périphériques** (essentiellement participation à divers comités, commissions ou jurys). Un vingtaine a été recensée.
- **mais également de certaines missions considérées comme hors des trois piliers constitutifs des cœurs de missions CCRF, telles que la lutte contre la contrefaçon et l'économie souterraine**...

FO a interrogé Mme HOMOBONO sur l'impact des Etats généraux de l'alimentation sur la mission relative à la **sécurité des produits alimentaires**... sans obtenir de réponse !

Les débats sur les pistes d'évolution des missions n'ont porté, faute de temps, que sur le seul accueil du public ... et de manière très superficielle !

Pour M. de GERY, l'accueil du public peut être amélioré dans le cadre d'une démarche de progrès et il convient d'examiner le sujet au niveau interministériel pour déterminer la structure adéquate, compte tenu du fait qu'il semblerait que 80 % des sollicitations seraient hors du champ de compétence CCRF...

Mme BRAUN-LEMAIRE a fait remarquer qu'il convenait de concilier le sujet avec celui de la simplification administrative et du projet de loi pour un État au service d'une société de confiance. Elle a ajouté que, sur ce point, M. DARMANIN avait affirmé l'exigence d'un service au plus près des citoyens...

Pour **FO** : il s'agit clairement de faire des économies d'échelle par un développement des mutualisations et de l'« e-administration », dans le cadre de restrictions budgétaires, en faisant l'impasse sur la réflexion portant sur la qualité du service public !

FO réaffirme l'exigence d'un service public républicain de proximité, de qualité et accessible à tous.

FO n'est pas opposé à la centralisation des dossiers de demandes d'information (à traiter dans les 10 jours), qui permettrait tout à la fois de désengorger le niveau local et un traitement plus homogène de sollicitations, dont la plus grande partie relève du contractuel, du civil ou du pénal hors champ de compétence... mais à la condition d'assurer un niveau élevé du service rendu en ne se contentant pas de lettres-types sommaires.

Par ailleurs, la question du redimensionnement du CNA, s'il devait prendre en charge les dossiers et de l'impact d'une centralisation sur le niveau des effectifs des structures départementales ne peut pas être occultée.

Tous les autres sujets relatifs aux évolutions des missions et de leurs conditions d'exercice sont reportés au GT du 15 novembre, ainsi que la présentation du rapport de l'IGF, qui comporte des pistes sur les moyens d'exercice des missions.

Mme HOMOBONO communiquera, par ailleurs, aux organisations syndicales la contribution demandée par le Ministre à la DIRECCTE PACA et à la DDPP des Bouches-du-Rhône.

Mme BRAUN-LEMAIRE s'est engagée à programmer un troisième GT portant sur l'organisation de la DGCCRF, en dépit des difficultés pour trouver une date... **Elle a réaffirmé que le Ministre s'était prononcé sur un objectif : la sortie des DDI.**

La Fédération des Finances FO et le syndicat national CCRF-FO demeureront particulièrement vigilants quant à l'évolution de ce dossier dans les jours et semaines à venir.